



# REMISE DES ECHANTILLONS

\*Dernier délai de remise des échantillons au dépôt du CEPEX (accompagnée obligatoirement d'une copie de reçue de paiement de la contribution, de la facture, de la liste de colisage et de tous les documents habituellement exigés à l'exportation de vos produits) sera fixé ultérieurement.

(En cas de non respect des délais fixés, le CEPEX ne pourra pas assurer le transport de vos échantillons).

\*Les échantillons doivent être remis dans des caisses en contreplaqué traité (Épaisseur : 7mm à 13 mm selon densité). Les mesures des caisses sont comme suit :

- Modèle 1 : 40cm x 40cm x 40cm / Max 8 caisses par palette

- Modèle 2 : 40cm x 80cm x 40cm / Max 4 caisses par palette

**Rq:** Les services du CEPEX peuvent fournir les caisses nécessaires moyennant le règlement des frais y afférents.

## Dépôt du CEPEX

Adresse : Rue Hassouna El Mourali - Angle Errasif - Tunis Marine

Tél : 71.337.435 / Fax : 71.353.726

# CONDITIONS GENERALES

## Art1

■ L'Exposant doit déposer le formulaire d'inscription dûment rempli et signé tout en respectant les échéances fixées sur le formulaire. Au-delà des délais fixés, le CEPEX ne peut en aucun cas garantir la participation de l'entreprise ou son inscription sur le catalogue officiel de la manifestation.

Cette demande de participation n'est prise en considération qu'après le règlement de la totalité des frais de participation.

## Art2

En cas de désistement ou d'annulation de la participation résultant de la responsabilité de l'Exposant, il sera assujéti aux pénalités suivantes selon la date d'annulation :

- Toute annulation à plus d'un mois du début de la manifestation entraînera le règlement de 50% des frais de participation.
- Toute annulation à moins d'un mois du début de la manifestation entraînera le règlement de la totalité des frais de participation.
- Si un exposant réduit la superficie de son stand initialement demandée et acceptée, il sera tenu de payer la totalité des frais afférents.

**NB:** Toute demande d'annulation pour force majeure devra faire l'objet d'une demande écrite adressée à la Direction Générale du CEPEX et accompagnée d'un argumentaire détaillé.

- La restitution des frais de participation fera l'objet d'une étude au cas par cas.
- En cas d'acceptation, cette annulation entraînera une retenue de 10% du forfait de participation correspondant aux frais de gestion du dossier ainsi qu'aux frais engagés par le Cepex pour le compte de l'entreprise.

## Art3

■ Le CEPEX, sur la base des éléments techniques d'aménagement, se réserve le droit d'établir le plan du Pavillon de la Tunisie et d'effectuer en conséquence la répartition des emplacements individuels.

■ Sauf autorisation écrite et préalable du CEPEX, il est expressément interdit à l'Exposant de céder, louer ou d'échanger, tout ou partie de l'emplacement qui lui a été attribué.

## Art4

- L'Exposants'engageàremettreseséchantillonsconformémentauxdélaismentionnésurlademandedeparticipation.Au-delàdecesdélais,leCEPEXn'estplusresponsabledutransportdeséchantillons.
- L'Exposantbénéficiéd'unefranchisedetransportd'échantillonséquivalenteà60kgencasdetransportaérien.Lesurplusdepoidsseraàlachargedel'Exposant.

## Art5

- L'Exposantdoits'assurerqueleséchantillonsremisauCEPEXsontd'originetunisienne(conformémentaucertificatd'origine)etqu'ilsrépondentauxexigencesetréglementationsdupayshôtedelamanifestation.
- L'Exposantesttenudedfournirtouslesdocumentsexigésparletransitaire.

## Art6

- L'Exposantdoitêtrereprésentsurlestandqu'iluiaétéassignéunjouravantledébutdelamanifestationafinderéceptionner,déchargeretdéposersesproduitssurlestand.
- L'Exposantdoitégalemtêtrereprésentsursonstandjusqu'àlaciôturedelamanifestationetremettreseséchantillonsdanslescaissesappropriéesquiluiserontdélivréesàceteffet.

## Art7

- L'Exposantdoitassureruneprésencecontinuesurlestandpendanttoutelapériodedelamanifestationetestentièrementresponsabledetouteperteouvolpouvantsurvenirpendantleshorairesdel'exposition.

## Art8

- Afindefaciliterlaprocédured'obtentiondevisa,leCEPEXpeutdélivreruneattestationdeparticipationauxreprésentantsdessociétéstunisiennesexposantes(Lenombrestlimitéà3attestations/entreprise).

A.....

Le / /

**Cachetetsignatureautorisée**